



# Politique d'investissement responsable

# Table des matières

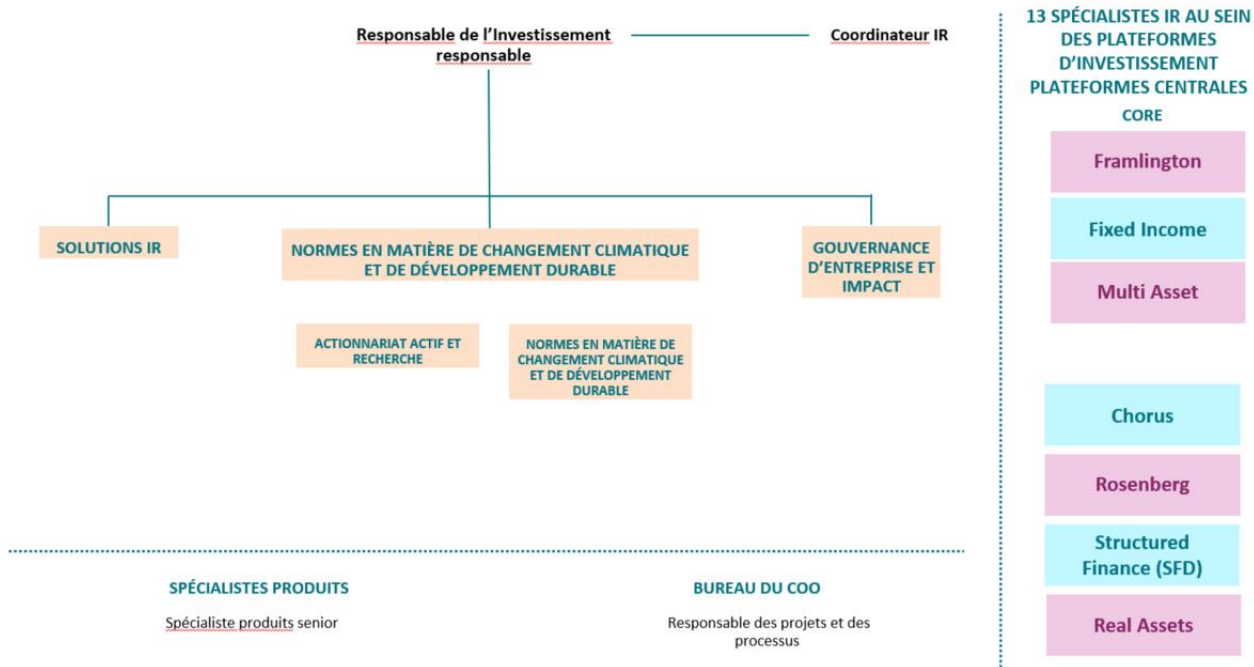
---

Partie I: Organisation relative à l'investissement responsable au sein d'AXA IM .....	4
Gouvernance IR .....	4
Partie II: Intégration ESG .....	6
Détermination des objectifs et gouvernance de haut niveau .....	6
Intégration ESG pour toutes les classes d'actifs .....	6
Méthodologies de notation .....	8
Approches de l'intégration ESG des différentes plateformes .....	10
AXA IM Framlington Equities - Gestion fondamentale actions .....	10
AXA IM Rosenberg – Gestion quantitative actions .....	10
Multi-Asset .....	11
Obligations.....	12
Real Assets.....	12
Politiques IR sectorielles .....	14
Politique sur les armes controversées .....	14
Politique sur l'huile de palme .....	14
Matières premières agricoles .....	14
Politique de risques climatiques.....	14
Normes ESG .....	15
Tabac .....	16
Défense : armes au phosphore blanc.....	16
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact).....	16
Qualité ESG .....	17
Actionnariat actif : engagement et vote .....	17
Engagement.....	18
Vote .....	19
Investissement d'impact et objectifs de développement durable.....	20
En résumé.....	23

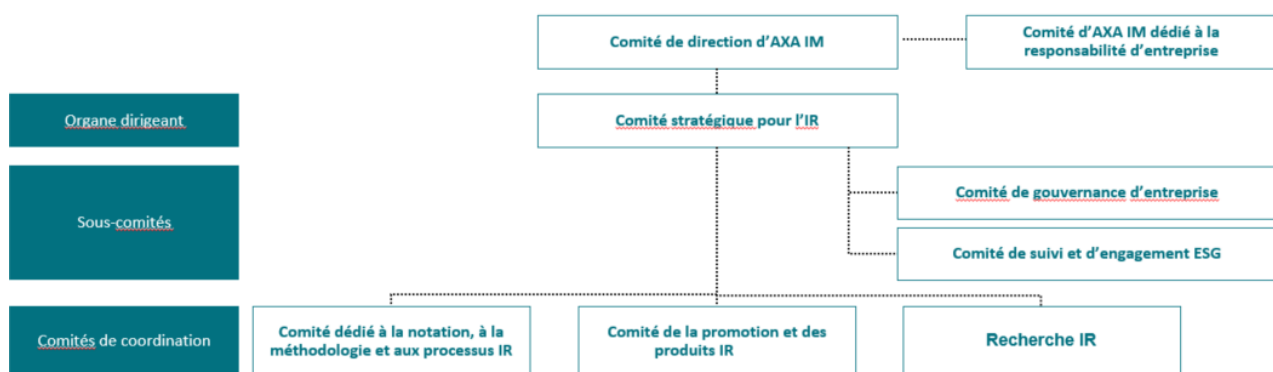


# Partie I : Organisation relative à l'investissement responsable au sein d'AXA IM

L'équipe IR travaille en collaboration avec nos représentants IR dans chaque plateforme d'investissement, ce qui porte la communauté dédiée à l'investissement responsable à plus de 20 membres.



## Gouvernance IR



AXA IM a établi une gouvernance solide autour de l'IR, comme indiqué ci-dessous :

Comité	Rôle
Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organe dirigeant d'AXA IM chargé de valider la stratégie et les politiques IR de l'entreprise.</li> </ul>
Comité stratégique pour l'IR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organe dirigeant chargé de définir la stratégie d'AXA IM relative à l'IR et de superviser sa mise en œuvre.</li> </ul>
Comité de gouvernance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il assure une surveillance stratégique des activités liées à la gouvernance d'entreprise, à l'actionnariat actif et au vote d'AXA IM à l'égard des entreprises dans lesquelles elle investit. Il veille en outre à ce que l'exercice des droits et des obligations des clients soit conforme aux bonnes pratiques.</li> </ul>
Comité de suivi et d'engagement ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il veille à ce que les opinions sur les controverses et sur les questions relatives à l'engagement ESG des membres des équipes d'investissement et d'investissement responsable fassent l'objet de discussions collégiales portant notamment sur les répercussions possibles pour AXA IM.</li> <li>• Il assure également la coordination entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie d'engagement.</li> <li>• Il fait office de gardien des normes ESG d'AXA IM.</li> </ul>
Comité de promotion et des produits IR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il favorise la position de premier plan d'AXA IM dans l'univers de l'investissement responsable grâce à une offre unique et renforcée qui s'appuie sur la contribution de tous les acteurs concernés.</li> </ul>
Comité dédié à la notation, à la méthodologie et aux processus IR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il garantit la coordination de l'intégration méthodologique des critères ESG de manière opérationnelle en recourant fortement à la technologie pour élaborer les systèmes de front office.</li> <li>• Il discute de sujets liés à l'industrialisation dans toutes les plateformes.</li> </ul>
Comité de recherche IR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il veille à ce que les opinions sur les questions relatives à la recherche ESG des équipes d'investissement et d'investissement responsable fassent l'objet de discussions collégiales portant notamment sur les répercussions possibles pour AXA IM.</li> <li>• Il examine l'axe thématique d'AXA IM, lequel couvre actuellement les domaines du changement climatique, de la biodiversité, du genre et de la santé.</li> </ul>
Comité dédié à la responsabilité d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il définit la stratégie d'AXA IM en matière de responsabilité d'entreprise (RE) grâce à une feuille de route concrète et vise à favoriser la communauté RE au sein d'AXA IM via les activités de l'entreprise.</li> </ul>

## Partie II : Intégration ESG

AXA IM est fermement convaincu que l'IR est une composante essentielle de la création de valeur. C'est pourquoi le Comité de direction a décidé de mettre progressivement en place l'analyse ESG pour toutes les classes d'actifs. AXA IM a alloué des ressources importantes à la formation d'une équipe composée de 14 professionnels chevronnés de l'IR. Cette équipe constitue ainsi le centre d'excellence dont l'objectif est de favoriser l'inclusion des risques et des opportunités ESG dans les processus de placement de nos plateformes d'investissement, en coopérant étroitement avec les spécialistes IR des autres équipes.

### Détermination des objectifs et gouvernance

Notre cadre d'intégration ESG repose sur les dimensions suivantes :

- Les lettres annuelles d'objectifs de chaque responsable d'équipe d'investissement comprennent un objectif en matière d'intégration des critères ESG
- Le Comité de direction examine et valide régulièrement la stratégie IR d'AXA IM. Il supervise également la mise en œuvre de sa feuille de route
- Un Comité stratégique pour l'IR se rassemble chaque trimestre afin de contrôler l'intégration, de superviser l'évolution de projets connexes et de résoudre les problématiques éventuelles
- Une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel des équipes d'investissement, conçue grâce à un système exclusif qui s'appuie sur des méthodes ludiques et des études de cas

### Intégration ESG pour toutes les classes d'actifs

- Les gérants de portefeuille et les analystes financiers disposent de données ESG visant à garantir que les risques et les opportunités ESG sont effectivement pris en compte dans leur analyse des entreprises. Ces informations comprennent les éléments suivants :
- Notes ESG : elles sont calculées deux fois par an en utilisant une méthode exclusive conçue et gérée par l'équipe IR centrale. Les notes sont ensuite communiquées aux gérants de portefeuille et aux analystes de l'entreprise. Les gérants et les analystes financiers peuvent s'appuyer sur les spécialistes de l'IR des équipes d'investissement pour réaliser leur analyse des entreprises
- Recherche ESG interne et externe : la recherche ESG interne sur des thèmes liés notamment au changement climatique, à la biodiversité, au genre et à la santé. Ces analyses s'appuient également sur la recherche de courtiers, les réunions organisées régulièrement avec les entreprises, ainsi que les conférences et les événements du secteur. L'équipe IR propose en outre des formations à l'analyse de problématiques sectorielles, et effectue des évaluations des controverses
- Formation sur les principales problématiques ESG par secteur assurée par l'équipe IR centrale par le biais de sessions présentielles et de cours dispensés via des outils technologiques
- Politiques d'exclusion : nous procédons à un suivi systématique et excluons les risques ESG importants (par exemple, armes controversées, huile de palme, matières premières agricoles et risques climatiques) pour tous les actifs sous gestion. Dans le cadre des fonds IR, nous écartons en outre les valeurs du secteur du tabac, la défense, les entreprises suscitant des controverses ainsi que les valeurs assorties de faibles notes ESG.

- Par ailleurs, AXA IM gère une gamme de fonds IR pour lesquels le niveau d'intégration ESG est encore plus élevé,

puisqu'ils sont assortis d'objectifs ESG spécifiques faisant l'objet d'un suivi régulier.

## Méthodologies de notation

Chez AXA IM, nous avons conçu un cadre ESG exclusif qui s’articule autour de trois piliers (environnemental, social et de gouvernance), divisés en six facteurs.

Les gérants de fonds utilisent la recherche fondamentale ESG pour évaluer la manière dont les entreprises réduisent les risques ESG et tirent parti de ces critères en vue de gagner en compétitivité au sein de leur secteur. L’analyse se

fonde sur les principaux risques et opportunités ESG détectés à l’échelle de chaque secteur et de chaque entreprise. En outre, ces recherches viennent compléter la recherche actions et crédit.

Pilier	Cadre ESG d’AXA IM	Définition
Environnement	Changement climatique	Activités, produits et services des entreprises ayant un impact positif sur les défis liés au changement climatique
	Ressources et écosystèmes	Utilisation de ressources naturelles pour la conduite des activités des entreprises et protection des écosystèmes en évitant d’avoir des effets néfastes
Social	Capital humain	Impact social d’une entreprise sur son propre personnel. Le capital humain mesure notamment la capacité d’une entreprise à motiver, à innover et à améliorer la productivité via son traitement des questions sociales, telles que la formation, la gestion des carrières, le recrutement ou encore la rétention des collaborateurs compétents. Cet indicateur permet également d’évaluer la gestion des risques, les avantages qu’offrent un dialogue constructif avec les représentants du personnel, les conflits d’intérêts potentiels ainsi que les coûts opérationnels
	Relations sociales	Elles sont utilisées pour évaluer l’impact social des entreprises sur leurs relations avec les fournisseurs, les clients, les autorités de réglementation et les communautés. Ce facteur comprend les risques liés à la réputation des entreprises, à leur clientèle et à leur licence d’exploitation
	Éthique de travail	Ce facteur se concentre sur la corruption/les pots-de-vin et l’intégrité des entreprises
Gouvernance	Gouvernance d’entreprise	Cet indicateur est axé sur l’indépendance et les aptitudes du Conseil d’administration ou du Conseil de surveillance qui régissent les entreprises pour le compte de leurs propriétaires et de leurs autres parties prenantes. Il examine par ailleurs la structure du Conseil d’administration afin de garantir le bon équilibre des pouvoirs et de l’autorité. En outre, il passe en revue l’existence et la composition des comités spéciaux du Conseil d’administration (audit, nomination et rémunération) qui ont des missions spécifiques au sein du Conseil. Les droits des actionnaires font également l’objet d’un examen afin de veiller à ce que les entreprises respectent le principe de proportionnalité entre les actions détenues et le contrôle exercé. Outre la qualité de l’équipe de direction des entreprises, l’intégration des critères ESG au plus haut niveau est également analysée. La rémunération des cadres est donc utile pour comprendre comment les hauts responsables sont encouragés à se comporter à long terme et dans quelles conditions.

Source: AXA IM

L’équipe ESG quantitative applique la méthodologie de notation exclusive d’AXA IM en s’appuyant sur ces six facteurs afin d’obtenir une note par émetteur comprise entre 0 et 10.

Les gérants de portefeuille ont ensuite accès à ces notes et, plus généralement, aux résultats de recherche de l’équipe IR via leurs outils de front office.



Afin de compléter son analyse interne et ses outils exclusifs, AXA IM noue également des partenariats avec de nombreuses prestataires externes. Ces partenaires sont sélectionnés via un processus d'appel d'offres rigoureux et font l'objet d'examen réguliers. Nos fournisseurs de données ESG nous transmettent les informations suivantes sur près de 8 000 entreprises :

Fournisseur de données ESG	Expertise	Description	Notes ESG et recherches	Données brutes ESG et ICP
<b>Beyond Ratings</b>	Expertise de l'analyse climatique	Recherche climatique sur les obligations souveraines	✓	✓
<b>Carbon Delta</b>	Expertise de l'analyse climatique	Recherche climatique sur les obligations d'entreprise	✓	✓
<b>Carbon 4</b>	Gamme d'indicateurs des risques climatiques	Mesure de l'impact carbone des investissements	Uniquement pour le reporting sur les obligations vertes	
<b>ISS - Ethix</b>	Expertise de l'ensemble des questions ESG	Critères éthiques et armes controversées	✓	
<b>ISS - Oekom</b>	Expertise de l'analyse d'impact	Recherche sur les investissements d'impact et évaluation de l'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies	✓	
<b>MSCI</b>	Solide expertise en matière de matérialité financière	Recherche ESG	✓	✓
<b>Sustainalytics</b>	Analyse des controverses	Analyse des controverses	✓	✓
<b>Trucost</b>	Gamme complète d'indicateurs clés de performance (ICP) quantitatifs portant sur l'environnement	Gamme complète d'ICP quantitatifs portant sur l'environnement		✓
<b>Vigeo-EIRIS<sup>1</sup></b>	Solide expertise des questions d'ordre social et des petites et moyennes	Solide expertise des questions d'ordre social et des petites et moyennes capitalisations	✓	

Ces agences externes de notation ESG évaluent plus de 100 critères ESG en fonction de leurs domaines d'expertise. Ainsi, en faisant appel à divers fournisseurs, AXA IM bénéficie des informations les plus précises et les plus qualitatives possible sur les problématiques ESG. Nous nous appuyons aussi sur les recherches de courtiers et les recherches universitaires ainsi que sur d'autres informations publiques comme les rapports annuels et les rapports sur le développement durable qui nous fournissent des données ESG.

S'agissant des investissements dans des titres souverains, AXA IM utilise les données externes d'organisations comme les Nations Unies, la Banque Mondiale, et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). AXA IM couvre actuellement une centaine de pays, dont des économies développées et émergentes.

<sup>1</sup> Récemment acheté par Moody's.

# Approches de l'intégration ESG des différentes plateformes

---

Dans le cadre de ses obligations fiduciaires à l'égard de ses clients, ainsi que de son approche d'investissement active de long terme, AXA IM s'attache depuis toujours à prendre en compte des critères non financiers et à inciter les entreprises à adopter des comportements plus responsables.

Processus d'intégration ESG de chaque plateforme d'investissement :

## AXA IM Framlington Equities - Gestion fondamentale actions

Framlington Equities évalue les entreprises selon une approche à 360° comprenant trois étapes décrites ci-dessous :

**1. Analyse quantitative** : la première étape consiste à intégrer les notes ESG établies en interne dans nos outils de front office, nos modèles de recherche interne et nos rapports de risque. La note de chacune des entreprises en portefeuille sert de point de départ pour comprendre son positionnement au regard de chaque critère/sous-critère ESG et l'évolution de cette note au fil du temps.

La notation nous aide également en matière de reporting, car elle nous permet de communiquer plus largement et plus systématiquement avec nos clients au sujet de l'empreinte ESG globale d'un portefeuille donné et des mesures d'impact (par exemple, consommation d'eau ou empreinte carbone).

**2. Analyse qualitative** : nous allons plus loin qu'une simple notation quantitative afin de comprendre pleinement la manière dont les entreprises comptent relever les défis ESG. Cette analyse qualitative approfondie constitue donc le deuxième pilier de notre approche d'investissement, car nous visons à inclure plus systématiquement les risques et les opportunités ESG dans notre construction de portefeuilles, et à utiliser davantage la modélisation dans le cadre de nos évaluations des risques, des rendements et de la juste valeur.

Afin de conduire ce type d'analyse, nous rendons visite aux entreprises et les rencontrons en personne en vue d'échanger et de comprendre comment leurs politiques et pratiques relatives aux principes ESG et au développement durable contribuent à la réalisation de leurs objectifs stratégiques à long terme.

**3. Engagement** : nous souhaitons mettre à profit notre rôle d'influenceur pour promouvoir des comportements d'entreprise plus responsables et plus transparents, en faisant du dialogue avec les équipes de direction un outil d'engagement actif.

L'intégration ESG nous permet d'exprimer nos convictions en tant qu'investisseur responsable de long terme et d'éviter d'investir dans des titres susceptibles de nuire aux rendements du portefeuille. Cette démarche est également utile pour inciter les dirigeants d'entreprise à améliorer leurs pratiques et leur profil en matière de développement durable.

## AXA IM Rosenberg Equities – Gestion quantitative actions

Rosenberg Equities attribue les notes globales des entreprises en s'appuyant sur le cadre ESG d'AXA IM permettant de mesurer et d'analyser la manière dont elles s'adaptent aux tendances à long terme. Ce cadre est utilisé conjointement avec des données sur la consommation d'eau et l'intensité carbone, ainsi que sur les controverses dont font l'objet les entreprises en vue d'obtenir une vision complète de chacune d'entre elles. Nous prenons en compte les notes et les données ESG dans le cadre de notre processus d'investissement, lors de la phase de construction du portefeuille. Rosenberg s'appuie sur un modèle

d'optimisation afin de constituer un portefeuille qui respecte les caractéristiques risque/rendement recherchées tout en améliorant le profil ESG global.

Cette même approche est utilisée pour construire nos portefeuilles liés aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, investissant dans des entreprises offrant des biens et services liés à ces objectifs sociaux et environnementaux.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont également intégrés en amont du processus d'investissement. Notre recherche fondamentale vise à comprendre la relation entre les critères ESG et les vecteurs traditionnels de risque et rendement dans les classes d'actifs cotés. Avec l'intégration de notre approche ESG, nous cherchons à améliorer nos modèles fondamentaux. Notre analyse de la diversité des Conseils d'Administration afin d'affiner nos prévisions d'évolution de la qualité des résultats des entreprises est l'un des exemples de cette approche. Nous intégrons également l'empreinte carbone dans notre modélisation du juste prix (valorisation) et testons d'autres concepts de valorisation ESG. A long terme, nous espérons que l'intégration en amont de ces critères d'évaluation jouera un rôle encore plus important dans le processus d'investissement.

Rosenberg s'attache au maximum à ne pas se désengager d'entreprises ou de secteurs, à de rares exceptions près. Nous n'investissons pas dans les valeurs liées au tabac, car nous estimons que les risques réglementaires et de rentabilité associés à ces titres sont sous-représentés dans les données financières. Nous excluons également les valeurs les plus sujettes à controverse, qui présentent selon nous un risque pour les activités futures en raison de pratiques déplorables. En ce qui concerne les positions que nous détenons, nous exerçons nos droits de vote par procuration en nous basant sur notre politique interne et soutenons les activités d'engagement de nos collègues de l'équipe IR.

## Multi-Asset

La plateforme Multi-Asset considère que l'intégration de l'analyse ESG produit des solutions d'investissement plus efficaces, capables

de répondre aux défis mondiaux et de créer une valeur pérenne pour nos clients. C'est pourquoi nous avons décidé de généraliser l'intégration des critères ESG au sein de notre plateforme actions et obligations en nous fondant sur deux piliers :

### 1. Solutions technologiques et quantitatives

Multi-Asset s'appuie sur le cadre de notation ESG exclusif d'AXA IM qui couvre l'ensemble de nos actions, obligations et classes d'actifs diversifiées. Les notes sont ensuite communiquées aux gérants de portefeuille et aux analystes de l'entreprise. Nous avons investi de sorte à garantir l'intégration des notes ESG et des indicateurs clés de performance à nos systèmes informatiques. Nos gérants de portefeuille peuvent ainsi accéder à ces données via leurs outils de prise de décision. Cela nous permet en outre d'établir des rapports ESG sur un grand nombre de nos portefeuilles et mandats.

### 2. Recherche

#### Recherche crédit

Notre approche de l'intégration ESG aux décisions d'investissement va de pair avec une inclusion accrue au niveau de la recherche crédit. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé que tous les analystes crédit étaient désormais responsables de l'intégration des facteurs ESG dans leurs recommandations financières, lesquelles alimentent les processus de sélection et d'allocation de titres de crédit.

#### Recherche actions

Notre approche de l'intégration de critères ESG à notre recherche s'articule autour de deux axes complémentaires afin de garantir une évaluation complète des fondamentaux et du profil ESG des entreprises ainsi qu'une compréhension approfondie de la matérialité financière des risques ESG pouvant peser sur leurs perspectives de croissance.

- Attribution d'une note quantitative à chaque position et au portefeuille global
- Recherche fondamentale valeur par valeur

## Obligations

L'équipe Fixed Income généralise l'intégration ESG qui, nous en sommes convaincus, permet d'offrir une valeur durable à nos clients. L'intégration des critères ESG repose sur plusieurs éléments :

### 1. Analyse ESG

Les notes ESG exclusives d'AXA IM sont directement renseignées dans le système de gestion de portefeuille en front office afin d'aider les gérants à évaluer l'empreinte ESG de leurs portefeuilles. Notre cadre de recherche crédit fournit par ailleurs des évaluations qualitatives de la manière dont les entreprises réduisent les risques ESG. Les activités de supervision de la gouvernance d'entreprise et d'engagement menées auprès des directions font partie intégrante du cadre de crédit et les réunions avec les entreprises portent de plus en plus sur les critères ESG. Cela permet à notre équipe Crédit d'évaluer le positionnement des entreprises au sein de leur secteur au regard de leur gestion ESG, tout en tenant compte des risques de crédit traditionnels. Nous procédons en outre à une analyse des obligations assorties d'exigences en matière d'utilisation des fonds (obligations vertes, sociales et durables).

### 2. Processus d'investissement

Nous nous engageons à inclure les critères ESG dans notre processus d'investissement. Les gérants de portefeuille sont en mesure d'évaluer l'empreinte ESG de leur portefeuille et les ajustements dynamiques des positions de crédit se fondent notamment sur l'impact de l'empreinte globale ESG. Les notes ESG sont intégrées aux considérations financières dans le cadre du processus d'analyse de la valeur relative liée au crédit qui identifie les opportunités d'investissement sur les marchés du crédit. Toutes les notes sont intégrées à nos outils d'investissement dédiés à l'analyse au niveau des émetteurs et du portefeuille ainsi qu'aux comparaisons sectorielles, afin d'étayer notre sélection d'émetteurs et notre construction du portefeuille. Les leaders de l'équipe Fixed Income contribuent activement au cadre de gouvernance ESG et les gérants de portefeuille suivent régulièrement des formations sur les

évolutions ESG. De plus en plus de fonds obligataires respectent la politique sur les normes ESG d'AXA IM et les rapports communiqués aux clients comportent des informations ESG transparentes.

Notre approche de l'intégration ESG s'inscrit dans un cadre global que soutiennent le Comité de direction d'AXA IM et notre équipe IR dédiée.

## Real Assets

Pour l'équipe Real Assets, les critères ESG sont intégrés à trois classes d'actifs, à savoir l'immobilier direct, la dette immobilière commerciale et la dette d'infrastructure. La notation de chaque classe d'actifs se base sur un modèle exclusif qui associe différents facteurs pertinents liés aux risques et aux opportunités ESG.

### 1. Immobilier direct

Notre outil ESG automatisé recueille et analyse les données relatives à l'énergie, à l'eau et aux déchets pour chaque actif concerné. Nous y avons recours pour créer une empreinte ESG nous permettant de suivre les indicateurs de performance, y compris les émissions de CO<sub>2</sub> et de réaliser une évaluation ESG afin de comparer la performance des actifs et d'identifier les axes d'amélioration en mettant en place des plans d'action assortis d'objectifs à court, moyen et long terme.

### 2. Titres de créance immobiliers commerciaux (*Commercial Real Estate - CRE*)

Nous évaluons le profil ESG des actifs sous-jacents et des partenaires des prêts, puis calculons les notations ESG pour chaque prêt correspondant lors du processus de due diligence.

### 3. Titres de dette d'infrastructure

Notre évaluation ESG tient compte de critères axés sur le secteur des projets, l'utilité sociale, l'impact environnemental et les engagements ESG des sociétés par actions. Nous nous fondons ensuite sur ces résultats pour calculer les notations ESG relatives à chaque prêt lors de la phase de due diligence.

Pour en savoir plus, consultez le [rapport sur le développement durable](#) qui présente les politiques, l'approche, des études de cas, etc.

L'équipe Real Assets Global Sustainability qui gère, coordonne et promeut les critères ESG au sein de l'activité Real Assets définit également la stratégie ESG d'AXA IM Real Assets. L'équipe dédiée est épaulée par des correspondants locaux, des personnes clés faisant partie des équipes de gestion Real Assets partout dans le monde. L'équipe

bénéficie également des conseils stratégiques du Comité de pilotage ESG de Real Assets, qui comprend des représentants de la direction, notamment cinq membres du Comité de direction d'AXA IM Real Assets. Ce sont les gérants de fonds et d'actifs qui ont pour mission de générer de bonnes performances ESG au quotidien.

# Politiques IR sectorielles

---

AXA IM a défini ses propres restrictions applicables à l'ensemble<sup>2</sup> des actifs sous gestion. Elles sont exposées dans nos politiques en matière d'armes controversées, d'huile de palme, de matières premières agricoles et de risques climatiques décrites ci-dessous.

## Politique sur les armes controversées

Nous appliquons le principe de tolérance zéro à dans le cadre de notre politique sur les armes controversées. En 2008, AXA IM a mis en œuvre une politique d'exclusion envers les entreprises impliquées dans des activités liées aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions. Cette politique d'exclusion a également été élargie en vue d'exclure les entreprises impliquées dans la fabrication d'uranium appauvri ou d'armes chimiques et biologiques, ainsi que les entreprises ne respectant pas le traité de non-prolifération des armes nucléaires. La politique sur les armes controversées d'AXA IM concerne tous les fonds gérés par AXA IM, avec un mécanisme de mise en œuvre spécifique pour les fonds indiciaires. Nous avons par ailleurs décidé d'étendre systématiquement la politique d'exclusion relative aux armes controversées aux mandats de clients tiers.

## Politique sur l'huile de palme

En 2014, le Comité de direction d'AXA IM a décidé de mettre en œuvre une politique sectorielle spécifique à l'huile de palme. L'accélération de la demande d'huile de palme pose des problématiques sociales et environnementales majeures. Par conséquent, avec le soutien des fournisseurs de recherche externes, AXA IM a établi une liste d'exclusion des entreprises productrices d'huile de palme qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production de cette huile végétale et ne respectent pas les normes et bonnes pratiques de la Table ronde sur l'huile de palme durable (The Roundtable on Sustainable Palm Oil - RSPO). La politique est applicable à tous les portefeuilles gérés par AXA IM, à l'exception

des fonds indiciaires et des fonds de hedge funds. Elle inclut en revanche les fonds dédiés et les mandats de tiers, sauf si le client a donné des instructions différentes.

## Matières premières agricoles

AXA IM a pour principe de ne pas investir dans les produits dérivés et les ETF axés sur les matières premières agricoles ni de prendre part à des transactions spéculatives risquant de favoriser l'inflation des prix de matières premières agricoles ou marines de base, telles que le blé, la viande, le sucre, les produits laitiers ou le poisson. Par ailleurs, AXA IM n'assurera aucune livraison de matières premières agricoles. Cette politique s'applique en principe à tous les portefeuilles gérés par AXA IM, y compris aux fonds dédiés et aux mandats de tiers, sauf si le client donne des instructions différentes.

## Politique de risques climatiques

En 2016, nous avons élaboré une politique spécifique afin de favoriser la réduction des émissions carbone en nous désengageant des entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon (entreprises tirant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires du charbon).

L'année suivante, nous avons décidé d'aller encore plus loin et de mettre en œuvre une politique de risques climatiques, en intégrant des critères plus stricts pour les activités liées au charbon et en incluant les activités relatives aux sables bitumineux à nos normes ESG (voir la section suivante). Les conditions concernant les

---

<sup>2</sup> Concernant les fonds indiciaires gérés par AXA IM, la politique relative aux matières premières agricoles s'applique à condition que cela ne compromette pas l'objectif du fonds. La politique de risques climatiques ne s'applique pas aux fonds de fonds comprenant des fonds non gérés par AXA IM, aux fonds indiciaires ni aux fonds de hedge funds.

activités liées au charbon ont été durcies (30 % du chiffre d'affaires issu du charbon thermique, 30 % de charbon dans le mix énergétique, projet de développement du charbon d'au moins 3 000 gigawatts et production de charbon annuelle supérieure à 20 millions de tonnes).

En 2019, nous avons élargi le champ d'application de notre politique de risques climatiques à tous les fonds ouverts à compter de septembre 2019.

Obtenez plus d'informations sur nos [politiques d'exclusion sectorielle](#).

## Politique d'AXA IM sur les normes ESG (ESG standards)

En tant qu'investisseur responsable, AXA IM vise à encourager les meilleures pratiques ESG. C'est dans cette optique que la société a décidé d'appliquer des critères ESG minimums à ses fonds IR ouverts, ainsi que des facteurs ESG à ses fonds soumis à la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID). Afin d'encourager ces meilleures pratiques ESG, nous proposerons l'adoption de ces lignes directrices dans le cadre des mandats de tiers/fonds dédiés.

Les normes ESG d'AXA IM ont pour objectif d'appliquer des politiques plus strictes en vue d'encourager les investissements ESG et d'intégrer le nombre croissant de fonds labellisés IR sur des marchés spécifiques. Nous avons défini plusieurs grands domaines que nous considérons incompatibles avec les critères ESG :

- Tabac : Nous n'investissons pas dans le secteur du tabac
- Défense : nous n'investissons pas dans des entreprises menant des activités liées au développement, à la production, à l'entretien ou à la vente d'armes au phosphore blanc
- Principes du Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*) : nous n'investissons pas dans des entreprises impliquées dans des violations graves des dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Qualité ESG : nous ne finançons pas les entreprises affichant les pires pratiques ESG

### Tabac

AXA IM exclut les fabricants de tabac de ses fonds IR depuis 2005. La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac, premier traité international négocié à l'initiative de l'organisme en 2003, a été signée par 181 pays représentant plus de 90 % de la population mondiale. Elle vise à s'attaquer aux causes de l'épidémie du tabagisme, notamment la libéralisation des échanges commerciaux, les investissements directs étrangers, la publicité pour le tabac ou encore la promotion, les activités de parrainage et le commerce illicite de produits du tabac. Le Secrétariat de l'OMS a affirmé que tout engagement avec cette industrie entraine en conflit avec les principes et les valeurs des Nations Unies, le secteur ayant notamment recours au travail des enfants pour produire le tabac. Plus de dix ans après la ratification du traité,

l'usage du tabac reste la deuxième cause de maladie mortelle non transmissible puisqu'il tue environ 7,2 millions de personnes par an (OMS, 2014). C'est dans ce contexte qu'AXA IM continue de promouvoir les désinvestissements dans ce secteur.

### Défense : Armes au phosphore blanc

Les armes incendiaires au phosphore blanc sont explosives. Elles s'enflamment spontanément à l'air libre et continuent de brûler jusqu'à ce qu'elles disparaissent. Utilisées dans des zones peuplées, ces armes causent de terribles blessures et des brûlures profondes jusque dans les muscles et les os.

Elles sont interdites par le Protocole III à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) lorsque les « armes [sont] essentiellement conçues pour mettre le feu à des objets ou pour infliger des brûlures à des personnes. Il est interdit en toutes circonstances de faire de la population civile en tant que telle, de civils isolés ou de biens de caractère civil l'objet d'une attaque au moyen d'armes incendiaires. »

Le phosphore blanc peut également être utilisé à des fins éclairantes ou fumigènes ou entrer dans la composition de traceurs et de systèmes de signalisation. Ces emplois ne sont pas interdits par le Protocole III qui ne considère pas ces munitions « susceptibles d'avoir des effets accidentels » comme des armes incendiaires. On observe une recrudescence de l'utilisation de ce type d'armes dans des zones peuplées, notamment en Syrie et au Yémen. Compte tenu de l'évolution de l'usage du phosphore blanc ainsi que de son impact sur les civils, et dans un souci de cohérence avec notre rôle d'investisseur durable et responsable, nous



avons inclus les armes au phosphore blanc dans notre norme ESG.

## Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*)

AXA IM estime que les entreprises dans lesquelles elle investit doivent se conformer aux normes et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Nous considérons que toute violation importante de ces préceptes par une entreprise en portefeuille est préjudiciable et doit donc être traitée en conséquence. Lorsque de tels cas se produisent, nous encourageons dans un premier temps nos équipes à dialoguer et à s'engager auprès des entreprises concernées. Cela étant dit, en cas d'atteintes très graves et confirmées aux principes du Pacte mondial des Nations Unies de la part d'une entreprise, il devient inacceptable d'investir dans l'entreprise en question d'après la philosophie IR d'AXA IM. Celle-ci est de ce fait exclue de l'univers d'investissement jusqu'à ce que les manquements identifiés aient été résolus.

### Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies

*Droits de l'Homme : les entreprises doivent...*

**Principe 1** : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

**Principe 2** : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

l'Homme dans leur sphère d'influence...

**Principe 3** : La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective

**Principe 4** : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

**Principe 5** : L'abolition effective du travail des enfants

**Principe 6** : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

*Environnement : Les entreprises doivent...*

**Principe 7** : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

**Principe 8** : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

**Principe 9** : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement diffusion of environmentally friendly technologies

*Anticorruption : les entreprises doivent...*

**Principe 10** : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

## Qualité ESG

AXA IM souhaite encourager les pratiques intégrant les critères ESG dans les entreprises dans lesquelles la société investit. Dans ce contexte, nous avons décidé d'exclure les entreprises affichant les pires performances ESG. L'équipe IR a développé sa propre méthodologie de notation ESG en vue d'évaluer la performance ESG des entreprises du monde entier (voir la section Méthodologies de notation ci-dessus). AXA IM a pris la décision de ne pas investir dans les entreprises qui se livrent aux pires pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, par exemple, les entreprises dont la note ESG est inférieure à 2 (notes allant de 0 à 10)<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Les gérants de portefeuille peuvent conserver certaines positions ayant obtenu une note ESG basse sous réserve qu'une analyse qualitative soit menée afin de garantir

qu'elles ne présentent aucun risque ESG significatif. Ce processus est supervisé par un organe de gouvernance dédié.

## Actionnariat actif : engagement et vote

---

Les investisseurs ont recours à l'actionnariat actif pour favoriser la réussite des entreprises à long terme, et permettre ainsi aux bénéficiaires sous-jacents, à savoir nos clients, de prospérer également. Nous sommes convaincus que l'actionnariat actif est bénéfique pour les entreprises, les investisseurs et la société en général.

AXA IM prend très au sérieux ses responsabilités en matière d'actionnariat actif et déploie des ressources et des efforts significatifs pour s'assurer que les actifs de ses clients sont protégés et fructifient au fil du temps. Une équipe dédiée mène les activités d'engagement et de vote aux quatre coins du monde.

Nous adoptons une approche active et efficace de l'actionnariat actif en nous appuyant sur notre statut de gérant mondial afin d'influencer les pratiques des entreprises et des marchés. Nous réduisons ainsi les risques d'investissement et améliorons les performances tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Ces conditions sont essentielles pour créer de la valeur durable et pérenne pour nos clients.

Comment y parvient-on ?

- Nous effectuons des recherches sur les facteurs ESG à des fins d'investissement et d'actionnariat actif
- Nous gérons les risques et les opportunités important(e)s en dialoguant avec les entreprises en portefeuille
- Nous utilisons nos droits d'investisseurs en votant activement et de manière réfléchie lors des assemblées générales d'actionnaires
- Nous influençons les gouvernements, les autorités de réglementation et les décideurs
- Nous collaborons avec d'autres investisseurs et parties prenantes

Nous sommes convaincus qu'en jouant pleinement notre rôle d'investisseur actif et engagé, nous pouvons réellement changer les choses. Dans cette optique, nous voulons :

- Comprendre les aspects ESG ayant une incidence sur les entreprises ciblées par nos investissements

- Évaluer les politiques et pratiques des entreprises au regard de leurs problématiques
- Inciter les entreprises à s'aligner sur les meilleures pratiques dans le domaine ESG
- Entreprendre un dialogue constructif lorsque l'approche ou les pratiques d'une société relatives aux questions ESG ne satisfont pas aux attentes des investisseurs
- Tirer parti des droits d'investisseurs de nos clients afin d'influencer les décisions des sociétés en portefeuille
- Aligner nos votes sur nos objectifs en termes d'engagement

AXA IM est signataire des [Principes pour l'Investissement responsable des Nations Unies](#) et s'engage à les mettre en œuvre afin d'intégrer les activités ESG et de communiquer sur ce sujet.

### Engagement

Nous considérons l'engagement actionnarial comme un processus de changement dans le cadre duquel les investisseurs cherchent à améliorer les pratiques des entreprises dans lesquelles ils investissent, avec un objectif spécifique en tête. Cette approche peut prendre diverses formes, mais elle s'articule le plus souvent autour d'un dialogue constructif à long terme entre deux parties. Nous effectuons systématiquement un suivi des progrès réalisés grâce aux pratiques d'engagement et les enregistrons. Lorsque ces progrès se révèlent limités, nous adaptons notre démarche de manière appropriée.

Nous adoptons une méthode d'engagement active et privilégions un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de développement durable et de gouvernance ayant un impact important sur les performances financières à long terme. Nos activités d'engagement visent en outre

à atteindre des objectifs sociétaux, à commencer par ceux définis par les ODD des Nations Unies.

Nous fixons nos priorités en matière d'engagement en nous appuyant sur notre observation des évolutions des marchés mondiaux et des pratiques ESG émergentes. Celles-ci sont liées à nos principaux axes thématiques et nous nous engageons principalement de manière proactive. Nous utilisons nos capacités de recherche et d'analyse afin d'identifier les questions et les entreprises pour lesquelles le besoin d'engagement est le plus pressant. Nous cherchons alors à sensibiliser les entreprises à la problématique concernée afin qu'elles améliorent leurs pratiques avant que les risques ne se matérialisent ou qu'elles ne manquent des opportunités. Si besoin, nous pouvons également mener des activités d'engagement en réaction à des controverses ou à des atteintes à des normes internationales, à l'instar des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous chercherons dans ce cas à dialoguer en personne avec les représentants de chaque échelon de l'entreprise en portefeuille, notamment les membres du Conseil d'administration, de la direction et des spécialistes opérationnels, pour ne citer qu'eux.

Voici une liste des principales questions ESG sur lesquelles porte notre programme d'engagement :

- Changement climatique
- Biodiversité
- Ressources environnementales et écosystèmes
- Capital humain et diversité
- Santé publique
- Travail, clientèle et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Droits de l'Homme
- Sécurité et confidentialité des données
- Éthique de travail
- Gouvernance d'entreprise et rémunération des dirigeants
- Controverses et violations des normes internationales

## Vote

Le vote est l'un des piliers de l'actionnariat actif. Cet aspect important du processus d'investissement offre également la possibilité d'exercer son influence sur les entreprises. Nos activités de vote et d'engagement sont étroitement liées. En effet, nous nous engageons généralement auprès des entreprises avant et après avoir voté. Le Comité de gouvernance d'entreprise examine et approuve chaque année notre politique de vote interne.

En 2018, nous avons exercé nos droits de vote lors de 5 932 assemblées des actionnaires, soit 97 % des assemblées pour lesquelles nous y étions autorisés. Les rares fois où nous n'avons pas voté sont principalement dues à des exigences plus ou moins strictes de blocage des actions qui compliquent l'exercice par AXA IM de ses droits de vote.

Lors des assemblées annuelles, nous votons contre les propositions qui desservent, selon nous, les intérêts de nos clients. Parmi celles-ci figurent des problématiques très diverses, telles que les compétences d'un administrateur, la supervision des risques clés et de la stratégie par le Conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les questions liées aux dividendes et au capital, la diversité ou encore la transparence et le reporting. Nous votons également contre certaines propositions afin de renforcer notre engagement lorsque celui-ci ne produit pas suffisamment d'effets, en particulier dans le cadre de nos thématiques clés.

Certains codes de conduite locaux peuvent suivre des approches différentes, mais nous comptons sur toutes les entreprises pour se conformer étroitement à nos principes de gouvernance internationaux qui définissent les fondamentaux de la gouvernance d'entreprise. AXA IM intègre ces principes aux côtés de ses politiques régionales dans le cadre des activités de vote et d'engagement qu'elle mène avec toutes les entreprises à l'échelle mondiale.

AXA IM rend ses votes publics via des rapports mis à jour chaque trimestre et expliquant les raisons l'ayant poussé à voter contre la direction. [Ces rapports sont accessibles sur notre site Internet.](#)

Notre politique de vote est disponible [ici](#), ou via la page dédiée à l'[actionnariat actif](#) de notre site.

# Investissement d'impact et Objectifs de Développement Durable (ODD)

---

Nos stratégies d'investissement d'impact sont axées sur le financement d'entreprises, d'activités et de projets dont les répercussions sur la société sont intentionnelles, positives et mesurables, et qui produisent en outre des performances sur les marchés financiers. Nous avons pour objectif de favoriser les solutions conçues pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux qui affectent la planète et les plus démunis.

Dans un premier temps, les stratégies d'investissement d'impact d'AXA IM ont concerné les marchés privés en 2013, en particulier le *private equity*, la dette privée et le financement de projets, avant de s'étendre, en 2015, au segment obligataire avec les obligations vertes. Aujourd'hui, notre gamme de stratégies d'impact couvre l'ensemble des classes d'actifs, y compris les actifs alternatifs, les obligations vertes et les actifs cotés, ce qui permet à nos clients d'appréhender l'investissement d'impact de différentes manières. Ces stratégies contribuent à combler les écarts de financement, une condition nécessaire à la réalisation des ODD des Nations Unies.

## 1. Cadre d'impact

Nous avons élaboré notre cadre global d'investissement d'impact en vue d'améliorer la crédibilité et la rigueur de nos stratégies d'investissement d'impact et de minimiser le risque d'« impact washing ». Nous veillons à ce que nos stratégies d'impact dépassent le suivi et l'intégration des risques ESG afin de prendre en compte les contributions positives aux thèmes ciblés par les ODD. Nos stratégies d'impact sont en adéquation avec les critères minimums suivants :

- Identité du fonds : le fonds d'impact doit avoir un objectif d'impact clairement défini en lien avec les défis environnementaux et sociaux à relever, mais aussi avec les résultats attendus. L'objectif du fonds doit être conforme aux ODD des Nations Unies correspondants.
- Investissements : l'identité et la mission du fonds guident clairement la sélection des investissements sous-jacents, lesquels contribueront fortement à la mise en

œuvre de solutions par le biais de produits, de services ou d'opérations.

- Suivi et reporting : les fonds effectueront un suivi actif des avancées de chaque investissement par rapport aux objectifs d'impact et fourniront un reporting régulier sur l'impact généré à l'égard des indicateurs d'impact clés correspondants.

Outre ces critères minimums, nous utilisons également des cadres d'impact spécifiques à certaines classes d'actifs qui tiennent compte des particularités de chaque stratégie.

## 2. Alignement avec des normes et des organes externes

Nous jouons un rôle actif et de premier plan dans le développement et l'orientation du secteur de l'investissement d'impact. Nous participons à des initiatives qui s'avèrent utiles pour favoriser la crédibilité et l'intégrité de ces investissements, parmi lesquelles :

- Les Principes directeurs de la gestion d'[impact](#) (*Operating Principles for Impact Management*) – signataire fondateur et membre élu du Comité consultatif. Programme coordonné par l'IFC et mis en place pour favoriser les systèmes de gestion d'impact solides en vue de souligner la crédibilité des fonds d'impact
- Projet de gestion d'impact – parrain du projet. Projet visant à aboutir à un consensus mondial commun sur la manière de décrire, d'évaluer et de gérer l'impact social et environnemental
- Réseau mondial d'investissement d'impact (*Global Impact Investing*)

*Network - GIIN*) – Conseil des investisseurs. Le premier réseau pour les investisseurs d'impact expérimentés afin de promouvoir la pratique de l'investissement d'impact

d'indicateurs de performance généralement reconnus utilisée par la plupart des investisseurs d'impact aux fins de mesurer les résultats sociaux, environnementaux et financiers

- IRIS 2.0 – Équipe du groupe de travail se consacrant à l'élaboration d'une liste

## En résumé

---

AXA IM est convaincue qu'il est primordial d'intégrer activement les risques et les opportunités ESG afin d'offrir des performances d'investissement intéressantes à ses clients sur le long terme. La société estime en outre que l'investissement responsable est compatible avec de nombreuses classes d'actifs. Notre approche repose sur une intégration importante des évaluations ESG à notre analyse et à notre construction de portefeuilles. Nous exerçons par ailleurs nos droits d'investisseurs en nous engageant auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons et en votant lors des assemblées d'actionnaires.



Issued by AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, a company incorporated under the laws of France, having its registered office located at Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, registered with the Nanterre Trade and Companies Register under number 353 534 506, and a Portfolio Management Company, holder of AMF approval no. GP 92-08, issued on 7 April 1992.

In other jurisdictions, this document is issued by AXA Investment Managers SA's affiliates in those countries.

---